



Chomage ou retraite

Par marco83170

Bonjour,

Je pose la question pour mon parrain.

Jusqu'en mai 2024, il a travaillé, il s'est fait licencié et s'est inscrit à France travail et ouverture de droit pour 822 jours. Il a été indemnisé jusqu'en août 2024. Le 2 août 2024, France travail lui demande un relevé de carrière à fournir avant le 23 août 2024 sous peine de voir ses droits au chômage coupés. Il fournit le document et la, le 4 septembre 2024, France travail l'informe qu'il n'y aura plus d'indemnisation et que ses droits au chômage en date du mois de mai 2024 à reçu un avis défavorable et qu'il doit demander sa retraite. Que doit-il faire? Quels sont les solutions possibles? Plus de revenus à compter de septembre 2024 et même s'il fait sa demande de retraite elle ne sera pas obtenue en octobre et les factures vont s'accumuler. merci par avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Pas grand chose à faire, il a à mon avis été sollicité par la Carsat et même si ce n'est pas le cas, il aurait dû prendre rendez-vous pour faire le point bien avant l'âge prévisible de sa retraite.
Ce n'est pas à France Travail de faire ses démarches là.

À l'âge légal du départ en retraite, si on a le nombre de trimestres pour prendre sa retraite, on ne peut pas être indemnisé par France Travail.

[url=https://www.unedic.org/l-assurance-chomage-et-vous/demandeur-d-emploi-ou-salarie/mes-droits-en-fonction-de-mon-parcours/j-approche-de-la-retraite-que-se-passe-t-il-pour-mes-allocations-chomage]https://www.unedic.org/l-assurance-chomage-et-vous/demandeur-d-emploi-ou-salarie/mes-droits-en-fonction-de-mon-parcours/j-approche-de-la-retraite-que-se-passe-t-il-pour-mes-allocations-chomage[/url]

Par de là, voir avec une assistante sociale.